

Numéro interne de l'acte : 11

Séance du 13/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation

07/04/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSENI Mohamadi.

Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ANGATAHI Anli , M. ANRIFADJATI Anli , Mme ASSANI Helene , M. BOINA Raim Rifay, Mme BOINAIDI Habachia , Mme CHANFI Bibi , M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , M. ISSOUFFI Ramadan, M. MADI OUSSENI Mohamadi, Mme MATTOIR Moissinga , M. OMAR Yankoub, M. OUSSENI Djabiri , Mme SAID Zozofina, M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. SOUMAÏLI Mhamadi , Mme TOUMBOU Mariama , M. YBRAHIMA Ybrahima

Procuration(s) :

M. ASSANI Mohamed donne pouvoir à M. ISSOUFFI Ramadan, Mme HASSANI Roza donne pouvoir à Mme ABDALLAH Halimaty , Mme MATTOIR Abouchia donne pouvoir à M. OUSSENI Djabiri , M. CHEBANI Mohamadi donne pouvoir à Mme ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti donne pouvoir à M. DAROUECHI Navi, Mme MAHAMOUDOU Laouia donne pouvoir à M. MADI OUSSENI Mohamadi, Mme RIDHOI Zaïnabou donne pouvoir à Mme SAID Zozofina

Etai(ent) absent(s) :

Mme ALBERT Zalia , M. ASSANI Mohamed , Mme ATTOUMANE Binti , M. CHEBANI Mohamadi , Mme HASSANI Roza , M. MADI MARI Chamsidine, Mme MAHAMOUDOU Laouia , Mme MATTOIR Abouchia , Mme RIDHOI Zaïnabou

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. OMAR Yankoub

Objet : Vote du Budget Primitif 2023

Lors des Conseils Municipaux du 28.02.2023, s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'année 2023.

Cette étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire a permis d'informer et de communiquer sur divers éléments qui ont défini le contexte de préparation du présent budget :

L'environnement économique et financier,
Les orientations budgétaires de l'État concernant le secteur public local,
La situation financière et les projets de la collectivité.

Le Budget Primitif 2023 (BP 2023), deuxième étape budgétaire de l'exercice après le DOB, est soumis au vote des membres du Conseil municipal ce Jeudi 13 avril 2023. Pour information, les collectivités territoriales

ont jusqu'au 15 avril pour voter leur budget (règle de droit commun) et jusqu'au 30 avril pour le transmettre au préfet (sous réserves d'avoir tous les éléments permettant l'élaboration).

Pour rappel, le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Dans chacune des sections, les dépenses et les recettes sont classées par chapitre et par article. Le budget des communes de – de 10 000 habitants est voté par nature (chapitre) et il comporte pour les communes de + de 3 500 habitants, une codification fonctionnelle.

Contrairement à l'État, les collectivités territoriales doivent présenter leurs prévisions de recettes et de dépenses en équilibre et ce pour chaque section.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **de voter les propositions nouvelles du budget Primitif 2023**

Investissement

Dépenses : 11 760 788.98€

Recettes : 12 766 938.93€

Fonctionnement

Dépenses : 8 312 428.00€

Recettes : 8 312 428.00€

Pour Rappel Total budget :

Investissement

Dépenses : 22 293 701.19€ (dont 10 532 912.21 € de RAR)

Recettes : 22 293 701.19€ (dont 9 536 762.26 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 8 312 428.00€

Recettes : 8 312 428.00€

Soit un budget total de 30 606 129.19 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Chiconi

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

